



Administration
communale

Objet : vente de quarante et un biens propriété du Séminaire Diocésain de Namur à Immobilière des Tanneries et CONOTRA

AVIS D'ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO OUVERTURE

Le Collège communale de la commune de FLOREFFE porte à la connaissance de la population qu'il a été décidé d'ouvrir une enquête de commodo-incommodo concernant la demande du Bureau Administratif du **Séminaire Diocésain de Namur** de vendre à Immobilière des Tanneries et CONOTRA un ensemble de quarante et un biens terres et chemin désignés ci-après :

La parcelle étant sur la Commune de Floreffe – Première division et soumise au régime forestier

- La pleine propriété des parcelles suivantes :
 - La parcelle « **section A numéro 103 B P0000** », bois, pour une superficie cadastrale de neuf hectares quarante ares soixante centiares (9ha 40a 60ca) ;

Le plan peut être consulté, sur rendez-vous, au service urbanisme, 11 rue Emile Romedenne à 5150 Floreffe, tous les jours ouvrables de 9 à 12 heures du **19 août 2024 au 2 septembre 2024**.

Les personnes, qui auraient des remarques, suggestion ou observations à formuler contre le projet de vente/achat, sont invitées à les communiquer, **PAR ECRIT**, à l'attention du **Collège communale** 9 rue Emile Romedenne à 5150 Floreffe ou à l'adresse numérique info.urbanisme@floreffe.be, dans le délai de **QUINZE JOURS** à compter du jour de la publication, ou à se présenter à la maison communale le **lundi 2 septembre 2024 entre 10 et 11 HEURES** afin d'y faire part de leurs observations au délégué du collège.

A Floreffe, le 5 août 2024.

Par le Collège,

La Directrice générale, f.f.,


Valérie Buys



Le Bourgmestre,


Philippe Vautard